

# COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

## Éditorial

### De qui se moque-t-on ?

Figurez vous que le chômage baisse ! Vous n'y croyez pas ? Vous avez raison ! Pourtant les chiffres officiels de Pôle Emploi pour février ont été publiés le 27 avril 2011 ; ils révèlent que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a baissé de 0,8 % à l'échelle nationale. Si l'on s'en tient là, on constate qu'il y aurait 21 000 chômeurs en moins. Mais que deviennent les catégories B, C & D ? Si on peut comprendre qu'on ne compte pas ceux qui ont déjà un emploi et souhaitent en changer (catégorie E), pourquoi ne pas prendre en compte celles et ceux qui multiplient les contrats précaires et les temps partiels (catégorie B & C), celles et ceux que pôle emploi a placés en formation (catégorie D) ou qui sont en CRP, convention reclassement personnalisé, c'est-à-dire **tous les salariés victimes d'un licenciement économique dans une entreprise de moins de 1000 personnes ?**

Alors, pour contrer un peu la propagande du gouvernement, voici quelques chiffres directement tirés des statistiques de Pôle Emploi Auvergne :

- Fin mars 2011, il y a 49 148 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A en Auvergne. Ce nombre diminue de -1,0 % (-0,8 % à l'échelle nationale) par rapport à fin février 2011, soit -497. Sur un an, il est en hausse de +0,1%, +0,7 % à l'échelle nationale.
- En Auvergne, il y a 79 495 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C. Ce nombre augmente de +0,5 % (soit +423) au mois de mars. **Sur un an, il croît de +3,8 %**, comme à l'échelle nationale.
- A ces chiffres, il manque toujours 5167 chômeurs en catégorie D, en formation ou en CRP.
- Parmi ces 79 495 chômeurs en catégories A, B et C, **12 566 touchent le RSA.**
- En moyenne, un chômeur auvergnat touche une allocation de 29,2 € par jour ; la moyenne nationale est de 32 €.
- En Auvergne, 50 % des chômeurs sont indemnisés, 60 % à l'échelle nationale.
- En un an, le nombre d'allocataires a baissé de 6%, toutes allocations confondues, -5,9% pour l'indemnisation assurance chômage.

Il y a donc plus de chômeurs et moins de chômeurs indemnisés. C'est l'effet de la convention UNEDIC 2009, qui a raccourci les périodes de couverture. La Cgt n'a pas signé cette convention. La convention 2011 ne répare en rien les dégâts commis pas la précédente.

Non seulement les chiffres du chômage ne baissent pas, mais le peu de postes créés sont très majoritairement des emplois précaires. L'enquête annuelle "besoins de main d'œuvre" indique clairement que la majorité des embauches que les entreprises envisagent sont saisonnières. L'intérim est compris dans cette notion.

On trouve toutes les données sur le site : <http://www.observatoire-emploi-auvergne.fr>

Il suffit donc de fouiller un peu pour trouver les statistiques données par Pôle Emploi. Ces statistiques démentent la propagande du pouvoir. Mais le gouvernement pense que nous avalerons tout sans vérifier. Quelle arrogance, quel mépris !

## Sommaire

P2/3 : Infos  
P4 : Comités d'entreprise

N° 1380 du vendredi 29 Avril 2011

DEPOSE LE VENDREDI 29 AVRIL 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

## CALENDRIER :

- **1<sup>er</sup> Mai** : Rassemblement et défilé
- **Lundi 2 mai** : à 16 H 00 : réunion IHS 63, Maison du Peuple
- **13 Mai** : Action Michelin

## **Abeil (Aurillac Cantal) : le tout jeune syndicat CGT se bat pour l'emploi**

Depuis le 31 mars dernier, le sort des 120 salariés du fabricant de couettes et oreillers est entre les mains du tribunal de commerce du Cantal. Depuis février 2011, un jeune syndicat CGT d'une dizaine de syndiqués s'est implanté dans cette entreprise dirigée par le président du Medef régional et vice président du Medef national.

La création de ce jeune syndicat a permis l'expression et la mobilisation des salariés et du bassin d'emploi. **Ainsi, un premier débrayage a eu lieu le 23 mars dernier, et une manifestation a rassemblé 250 personnes samedi 25 avril au matin dans les rues d'Aurillac en solidarité avec les salariés d'Abeil et pour la défense de l'emploi industriel dans le Cantal.**

L'Union Départementale du Cantal qui soutient le tout jeune syndicat Cgt Abeil rappelle qu'en 2008, l'entreprise avait connu un premier dépôt de bilan et un sauvetage par l'intervention des collectivités locales (injection de 2,7 M€ dans la trésorerie par le rachat des locaux). En novembre 2010, la holding financière qui possède et dirige Abeil, est assignée par une des banques qui avaient participé à l'opération de LBO (rachat par effet de levier). Et finalement, la déconfiture de la holding entraîne la liquidation d'Abeil. L'union départementale CGT entend agir à tous les niveaux pour favoriser une reprise d'Abeil qui préserve l'emploi et l'activité industrielle à Aurillac.

## **Fraudes aux prestations Allocations familiales : *Communiqué des Administrateurs Cgt de la Cnaf :***

Lors de la dernière réunion du 5 avril dernier du Conseil d'Administration de la CNAF, la question de la lutte contre la fraude aux allocations a été une nouvelle fois abordée. C'est par les médias que les administrateurs ont appris la décision de Mme Bachelot de lancer une opération de coopération renforcée pour lutter contre les fraudes aux prestations versées par les CAF.

Il s'agit d'une manœuvre gouvernementale qui consiste à expérimenter avec 13 CAF sur 4 mois, munies d'une feuille de route ciblée émanant du ministère, le fichage de quelques allocataires soupçonnés de fraude. Cent millions d'euros sont ainsi susceptibles d'être récupérés pour cette opération coup de poing qui visent 5 types de fraudes : le travail dissimulé, le logement fictif, la fausse résidence, l'emploi fictif de « nounou », la réalité de l'isolement.

De nouveau, un amalgame volontaire assimile les indus à une suspicion de fraude pour justifier un renforcement de sanctions et de surveillance. Cibler des familles aux revenus le plus souvent très modestes en oubliant que la fraude par les employeurs se chiffre en plusieurs milliards d'euros relève d'une stigmatisation inacceptable. Mme Bachelot défend et applique avec zèle la RGPP ayant pour conséquence le sabotage des services publics pour les concéder partiellement ou totalement au secteur privé.

Cette initiative gouvernementale s'inscrit dans un climat d'une politique extrémiste ambiante. Des directives ont apparemment été données pour qu'une sévérité accrue soit la règle. Cet acharnement justifie également la généralisation de croisements de fichiers informatiques, à l'insu des intéressés.

La CGT ne peut que condamner ces directives contraires à une justice sociale raisonnée et aux principes des libertés fondamentales. Opposée à la fraude avérée et organisée, la CGT demande qu'une véritable politique préventive soit la règle de fonctionnement des CAF pour répondre à une réglementation complexe et mouvante. Cela exige la réouverture immédiate et amplifiée de tous les points d'accueil physique et téléphonique actuellement fermés au public, l'embauche de personnel qualifié en CDI dans le domaine des prestations et de l'action sociale familiale pour que le traitement des dossiers soit effectué dans des délais n'occasionnant qu'un minimum d'indus, que l'architecture informatique réponde aux besoins recensés, facilitatrice des procédures de liquidation, de communication, de contrôle et non de flicage systématique des individus et leur famille.

Montreuil, le 15 avril 2011

**A l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai, le collectif mixité édite un tract mettant l'accent sur la façon dont la précarité et les bas salaires frappent d'abord les femmes, extraits :**

L'égalité professionnelle est au premier rang des attentes des femmes et des hommes à l'égard des syndicats. Elle concerne les salaires, l'emploi, la formation, la carrière, l'exercice des responsabilités professionnelles et syndicales, la retraite etc.

L'égalité professionnelle est une condition pour l'égalité dans tous les domaines, mais elle est aussi souvent conditionnée par une évolution dans le partage des rôles et des tâches dans la sphère familiale, par la représentation que l'on se fait du rôle des femmes et des hommes dans la société, par l'image des femmes dans les médias, la culture ...

**Revaloriser le Smic et les salaires pour reconnaître la valeur du travail et parvenir à l'égalité**, c'est ce pour quoi agit la CGT : cette mesure de justice sociale aurait un impact encore plus grand pour les femmes puisqu'elles sont les plus nombreuses à être concernées par l'augmentation du Smic.

Après une longue période de progrès dans la réduction des écarts salariaux, jusqu'au milieu des années 90, la tendance est, ces dernières années, à une recrudescence de ceux-ci. Il faut à la fois agir dans les entreprises et les branches pour supprimer ces écarts, en appliquant la règle d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Dans les branches professionnelles fortement féminisées, marquées en général par des niveaux de salaires très bas, il est urgent de revaloriser significativement ceux-ci et parvenir ainsi à une plus grande mixité des métiers.

**En finir avec la politique sexiste du gouvernement :**

Non seulement il a promulgué, malgré un mouvement social puissant dans lequel les femmes étaient très nombreuses et actives, une réforme des retraites profondément injuste et inégalitaire, en particulier pour elles, mais il en a profité pour modifier et repousser le déclenchement de sanctions à l'égard des employeurs qui ne résorberaient pas les écarts de salaires.

Il prétend vouloir l'égalité, mais dans tous les domaines il prend des mesures qui contrecarrent cet objectif. En refusant depuis plusieurs années tout coup de pouce au Smic, il pénalise les salaires des femmes.

L'expérience prouve, en effet, qu'une forte augmentation du Smic conduit à une revalorisation des salaires du bas de l'échelle, ce qui n'est pas le cas quand l'augmentation du Smic est trop faible.

Il refuse aussi de mettre un terme aux mécanismes d'allègements des cotisations patronales qui incitent les employeurs en profitant à maintenir les salaires dans les basses eaux, afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces dispositifs qui, par ailleurs pèsent lourd sur les finances publiques, celles de nos régimes de protection sociale, et seraient bien mieux employés au développement de l'emploi.

Aujourd'hui il voudrait nous endormir avec une promesse de prime qui devait être mais ne sera pas de 1000 euros et qui ne concernerait qu'une minorité de salariés et encore moins de femmes salariées.

- ⇒ *2/3 des salariés à bas salaires sont des femmes,*
- ⇒ *les femmes sont deux fois plus souvent au Smic que les hommes, elles y restent plus longtemps,*
- ⇒ *Le temps partiel c'est aussi un salaire partiel : Le salaire moyen à temps partiel est de 926 euros par mois. Il dépend directement du niveau du Smic horaire.*
- ⇒ *Le temps partiel est une réalité d'abord féminine : 80% des salariés à temps partiel sont des femmes.*
- ⇒ *31% des femmes qui travaillent sont à temps partiel.*

**Fonction publique : le gouvernement congèle les salaires pour 2011 et 2012**

La CGT Fonction publique, avec les autres organisations syndicales, se sont rendues le 19 avril aux « rendez-vous salarial » de la Fonction publique. Comme l'avait déjà annoncé toute la presse, le ministre Baroin a redit que le point d'indice pour 2011 et 2012 serait gelé. Il a tenté de convaincre, sans succès, les organisations que cette « congélation » salariale pouvait trouver d'autres réponses au travers des « mesurtes » catégorielles ou autres. La CGT a réaffirmé devant les ministres Baroin et Tron, que l'augmentation du point d'indice était encore plus incontournable face à l'inflation galopante (+ 0,8 % pour le seul mois de mars). Elle a également revendiqué le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 qui représente près de 10 % (Lire à ce sujet le document de la CGT Fonctionnaires sur l'évolution du pouvoir d'achat du point d'indice depuis janvier 2000). Pour la CGT, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), pas plus que les autres artifices annoncés, ne répondent à la perte du pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agents des trois versants de la Fonction publique. FSU, SOLIDAIRES, CGC, CGT, CFDT, UNSA, CFTC ont, par une déclaration unitaire, fait part de leur profond mécontentement devant l'absence de mesures répondant aux fortes attentes des personnels. Elles ont demandé avec insistance l'ouverture de réelles négociations sur l'augmentation du point d'indice, le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et une amplitude réelle des carrières. Pour la CGT, "la mobilisation des personnels s'impose, dans l'unité la plus large, pour obtenir de réelles augmentations salariales par la revalorisation du point d'indice, pour redonner de l'amplitude aux carrières et reconstruire la grille indiciaire." Les organisations syndicales de la Fonction publique se revoient dès la semaine prochaine pour décider ensemble des actions urgentes à mener avec les agents.

## DES COMITÉS D'ENTREPRISES POUR TOUS LES SALARIÉS :

Les comités d'entreprises sont aujourd'hui confrontés à de réelles difficultés, à la réduction ou à l'insuffisance de leurs moyens, conséquences notamment de politiques salariales régressives, mais aussi d'une volonté patronale d'affaiblir leur rôle. En même temps, ils sont, pour les mêmes raisons, de plus en plus sollicités pour faire face aux besoins grandissants des salariés. Ils doivent par ailleurs développer leur rôle d'expertise et de contestation de nombreux choix de gestion des directions d'entreprises.

Il y aurait beaucoup à faire pour conforter les comités d'entreprises, en leur donnant plus de moyens et plus de droits pour qu'ils développent leurs politiques solidaires et leurs actions.

La CGT revendique notamment pour les CE :

- **Des droits et moyens renforcés concernant les choix des entreprises et le contrôle des aides publiques,**
- **L'instauration d'un droit suspensif des licenciements,**
- **La création de comités interentreprises,**

Ces revendications interviennent dans un contexte où plus de la moitié des salariés de notre pays exercent leur activité professionnelle dans des entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel. Cela a pour conséquence d'exclure de l'accès aux droits fondamentaux comme les vacances, la culture, le sport, plus de la moitié du monde du travail mais aussi de moyens d'informations sur les questions économiques et professionnelles.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur le sens de la multiplication d'articles de presse qui visent à entretenir un climat de suspicion généralisée.

Plusieurs grands comités d'entreprises du secteur public et du secteur privé, notamment ceux gérés par des élus CGT, se trouvent dans la période confrontés à des campagnes remettant en cause de leur gestion. Leurs besoins de financement, leurs choix de gestion, leur intervention dans le débat public comme dans l'énergie et le transport ferroviaire, tout est prétexte à dénigrement. Les contrôles légitimes auxquels ils sont soumis sont mis en avant pour discréditer leurs responsables. La simultanéité de ces campagnes démontre une offensive visant les élus des comités d'entreprises sur un thème récurrent : celui de la malhonnêteté et de l'incompétence !

### **C'est inacceptable !**

La gestion des Comités d'entreprises se conduit prioritairement à partir de critères sociaux et de solidarité. Les dirigeants de CE sont des élus, ils ont des comptes à rendre aux salariés qui les élisent.

La gestion des Comités d'entreprises doit s'examiner d'abord au regard de la mise en œuvre des programmes et des choix, entérinés par le vote des salariés.

Les Comités d'entreprises, et notamment les plus grands d'entre eux, sont une pièce maîtresse du système social. Ils ont marqué positivement le paysage dans de nombreux domaines comme ceux de la prévoyance et de la santé, de la formation, du tourisme social de la culture. Ils sont des outils aux mains des salariés pour intervenir sur les gestions des entreprises, et contrer la loi du profit

Les Comités d'entreprises, dans leur immense majorité, peuvent être fiers de leur bilan. Les élus qui s'investissent avec énergie dans leur responsabilité méritent d'être valorisés plutôt qu'accusés ou montrés du doigt.

La CGT a pour ambition de défendre et d'élargir l'action des Comités d'entreprises, d'améliorer la réponse aux besoins des salariés, notamment des plus jeunes et des plus précaires, d'étendre à tous les salariés, y compris ceux des petites entreprises, le droit au comité d'entreprise. Ceci justifie des moyens humains et matériels supplémentaires. Alors que tout démontre que patronat et gouvernement veulent remettre en cause les prérogatives des CE tout en diminuant les subventions allouées aux activités sociales et culturelles. Plusieurs exemples démontrent qu'au nom de la compétitivité, des plans de réduction de coûts imposés par les directions d'entreprise, intègrent des baisses des subventions des CE avec un chantage à l'emploi à la clé.

Les comités d'entreprises doivent pouvoir participer d'une politique permettant notamment aux plus fragiles et défavorisés des salariés d'accéder à ces activités sociales et culturelles. Ceci est d'autant plus important dans un contexte marqué par la baisse des valeurs de solidarité et par une répartition des richesses notamment dans les entreprises du secteur privé toujours plus orientée vers la rémunération des actionnaires au détriment des salariés.

Nous sommes donc prêts, en cette période de luttes et de fortes contestations sociales, à relever les défis et à nous apposer à des remises en cause motivées par de nouvelles économies dans les budgets sociaux ou à une réorientation des activités des CE vers des assurances ou du tourisme à finalité uniquement marchande.

La CGT entend mener le débat avec les salariés, à partir de ses valeurs et de ses objectifs revendicatifs. Elle réaffirme le rôle économique comme l'utilité sociale des comités d'entreprise financés par une part des richesses créées par les salariés eux même et est disponible pour tout débat contradictoire.

Montreuil, le 12 avril 2011